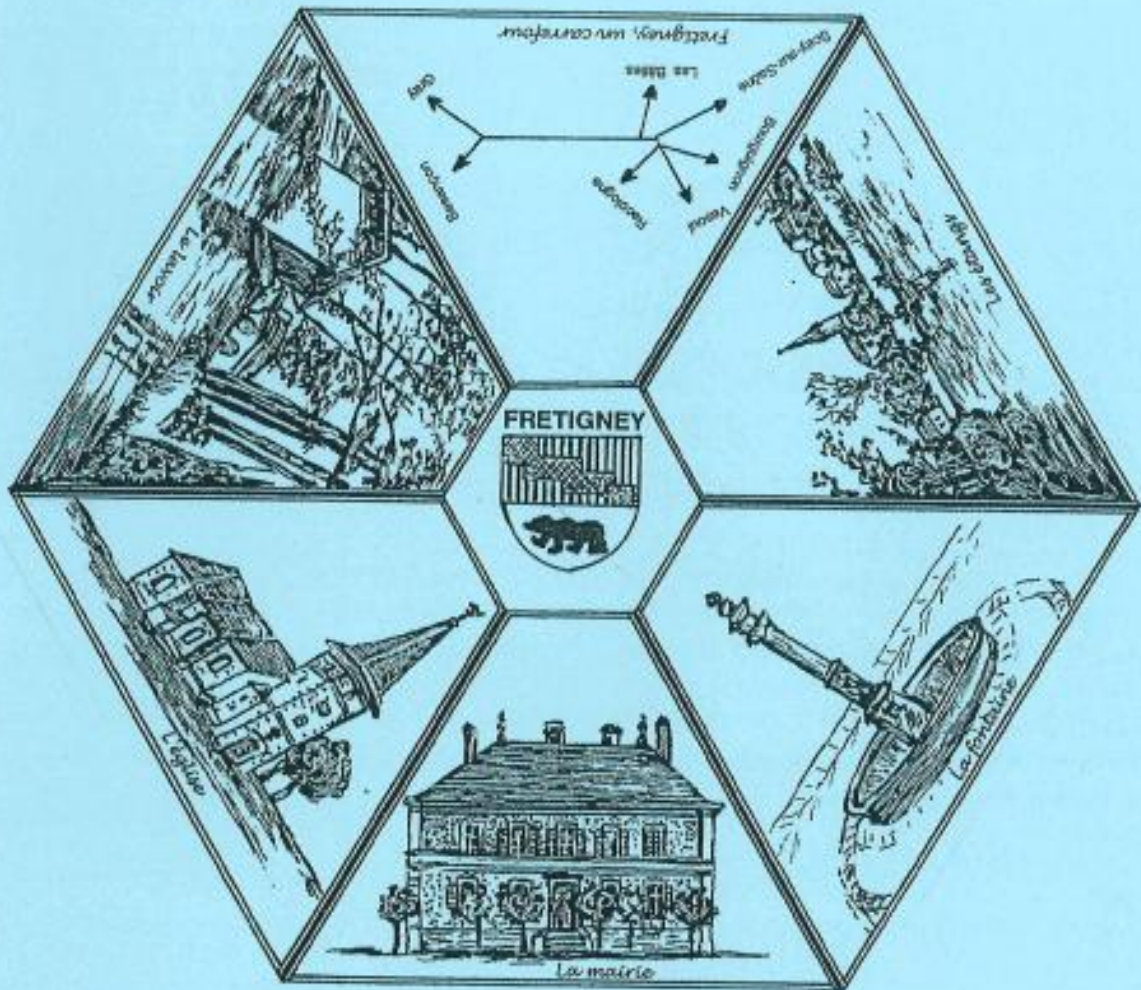


LE LONG DES DHUYS



**Journal Municipal de la
Commune de
FRETIGNEY ET VELLOREILLE**

JUILLET 2010 N°12



Conseil général de la Haute-Saône

André HUGUIN

Conseiller général
du canton de FRESNE-SAINT-MAMES

La municipalité, en votant le budget 2010 a démontré sa volonté de poursuivre une politique de développement raisonné. Des projets inscrits en dépenses d'investissement sont souvent tributaires du montant de subvention accordé par la Région, le Conseil Général ou l'Etat. Le Conseil Général a maintenu sa politique d'incitation et d'aide au développement des communes et des communautés de communes, malgré la crise qui sévit en ce moment.

Les projets structurant sont retenus en priorité. Le Conseil Général a reconduit le montant de l'enveloppe concernant la voirie communale. Elle permet au Conseiller Général du canton de la répartir selon des critères définis avec la longueur de voirie de chaque commune. Notre village a bénéficié de cette subvention régulièrement et dernièrement lors de la très belle réalisation de voirie Route de Scey sur Saône en 2009.

Je complèterai mes propos en vous faisant partager mon point de vue sur la réforme des collectivités territoriales.

Depuis plusieurs décennies, les structures se sont superposées à tel point que les administrés ne s'y retrouvent plus. Nous recensons actuellement : Etat – Europe ; Région - Conseil Général ; Commune – Communauté de Communes – Pays.

La fonction des maires, des présidents de communautés de communes, des présidents d'associations, des chefs d'entreprises, des particuliers serait simplifiée avec la mise en place d'un guichet unique, ce qui impliquerait la redéfinition des compétences, éviterait la multiplication des dossiers à monter, réduirait les délais d'attribution, répondrait par l'équité du montant des taux ; au regard de tout cela : moins de dépenses générées.

Cette réforme doit s'étudier sans précipitation, et sans perte de démocratie. Elle sera effective en 2014 avec la fusion Région-Département et l'élection des délégués territoriaux élus par canton ou territoires redécoupés. Ces élus, réduits en nombre de moitié, siègeront dans cette nouvelle collectivité et seront par définition des élus de proximité.

Vous remerciant de l'attention portée à ces propos, je reste à votre écoute et à votre contact si vous le désirez – 11 route de Besançon

Bien à vous

André HUGUIN

Route de Besançon
70130 FRETIGNY-VELLOREILLE
Tél./fax 03 84 78 21 63
Hôtel du Département
23, rue de la Préfecture
BP 20349 - 70006 VESOUL CEDEX
Tél. 03 84 95 70 60 - Fax 03 84 95 70 61
a.hugin@cg70.fr

L'avenir se construit en Haute-Saône





La Communauté de communes des Monts de Gy

La Communauté de communes des Monts de Gy exerce les missions qui lui sont confiées par les communes en matière de développement économique, d'accueil périscolaire, de logement, de tourisme et d'environnement. Elle compte 25 communes dont celle de Frétagney-et-Velloreille qui bénéficie de l'OPAH démarrée depuis l'année dernière.

Les objectifs quantitatifs fixés pour cette première année ont été largement atteints pour les logements occupés par leurs propriétaires : 19 logements réhabilités (par rapport aux 16 prévus), dont 6 visent des travaux d'adaptabilité et accessibilité des habitations, pour un montant total des travaux de 254 200 € et des subventions à hauteur de 71 106 €. Coté propriétaires bailleurs le bilan est plus nuancé : 12 logements réhabilités (par rapport aux 21 souhaités), dont 9 en loyer conventionné et 3 en loyer libre, pour un montant global de travaux de 828 946 € et un total de subventions de 241 954 € accordées, comme pour les propriétaires occupants, par l'ANAH, le Conseil Général de la Haute-Saône et la Communauté de communes des Monts de Gy. Points positifs : la remise sur le marché de la location de 8 logements et le volume important des travaux qui a bénéficié aux entreprises de bâtiment du secteur. Pour les années suivantes, la Communauté de communes souhaite garder parmi ses principales orientations la réduction du nombre de logements vacants, en rappelant la considérable opportunité que l'OPAH peut constituer pour le propriétaires bailleurs : des subventions allant de 35% au 70% du montant des travaux, sans plafond de revenu, déduction de 60% sur les revenus bruts fonciers dans la cadre de la loi Borloo Ancien.

Cette année, débute l'Opération collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) qui permettra d'aider les commerçants et artisans à rénover leurs points de vente. D'autres dossiers avancent comme l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire, les études de la futures zones d'activités de Frétagney-et-Velloreille ou encore la collecte sélective des ordures ménagères en porte à porte.

Préparer l'avenir et développer ensemble de nouveaux services pour les habitants de nos communes constituent notre préoccupation au quotidien. Je remercie Nicole MILESI, Première vice présidente de la Communauté de communes, et les élus de Frétagney-et-Velloreille délégués par le conseil municipal pour leur implication active dans le fonctionnement de notre Communauté de communes.

Guy CHEVANNE

Président de la Communauté de communes des Monts de Gy



MAIRIE DE
Fretigney et Velloreille
21 grande rue
70130

Téléphone : 03 84 78 20 28
Télécopie : 03 84 78 23 28
Courriel : mairie.fretigney@wanadoo.fr

Le mot du Maire,

Je voudrais tout d'abord adresser tous mes remerciements à Gisèle Durand, fidèle collaboratrice pendant presque deux ans, à mes côtés.

Les principaux chantiers 2009 ont pu être réalisés comme prévu, et pour l'année 2010, les différents projets sont en cours d'élaboration :

- *L'aménagement du cimetière avec un espace prévu pour la crémation*
- *L'amélioration de la toiture de la salle socio culturelle*
- *La mise en place d'une réserve à incendie au carrefour de la rue de Vesoul et de la route de Recologne*
- *L'aménagement du magasin PROXI afin d'installer un rayon boucherie*
- *L'installation de deux aires de jeux*
- *La mise en place d'un abribus à proximité des arrêts de bus scolaires*

D'autres dossiers à l'étude pour les prochains exercices :

- *L'aménagement du carrefour à l'entrée du village côté Oiselay*
- *La réfection du gymnase*
- *L'agrandissement des écoles*

Grâce à une équipe de bénévoles notre église pourra à nouveau être ouverte tous les dimanches après midi en période estivale, cette même équipe travaille sur la mise en place d'une association qui avec la Fondation du Patrimoine va relancer une nouvelle souscription pour la rénovation des dernières toiles.

Je ne terminerai pas mes propos sans remercier tous les bénévoles que ce soit dans les associations ou autres, à ceux qui participent à l'embellissement du village et à la préservation de notre patrimoine, à notre personnel communal et bien sûr à l'ensemble de mes collaborateurs au sein du conseil municipal.

Bonne lecture,

Nicole Milesi

EMBAUCHE DE JULIEN RIVET

Afin de faire fonctionner ce nouvel atelier, Julien RIVET a été embauché en janvier 2010 en contrat unique d'insertion.

Outre l'animation de ce service à la personne, Julien est également animateur en nouvelles technologies. Il a créé le site de la commune de Fretigney et Velloreille, sur lequel vous pouvez retrouver toutes les actualités et toutes les informations nécessaires à la vie du village.



Vous pouvez consulter le site sur www.fretigney.fr

BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE

58 Grande Rue

70100 GRAY

T2L 03.84.65.44.00

Email : bjl.gray@jeunes-fc.com

Site : www.jeunes-fc.com

Services gratuits, ouvert à tout public, sans limite d'âge :

- accès à Internet (1.50 € de l'heure)
- documentation sur les différentes formations, les métiers, la vie quotidienne
- information sur la société et vie pratique, loisirs
- aide à la rédaction de CV...
- service Billetterie pour certains concerts et spectacle en Franche Comté

Du Mardi au Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

CARTE AVANTAGES JEUNES

Pour les moins de 26 ans, ou pour les étudiants de moins de 30 ans, la carte Avantages Jeunes offre de très nombreuses réductions et gratuits aux jeunes de Franche Comté dans les domaines de la culture, des loisirs de la vie pratique et des voyages.

Tarif :

- 7 € la carte valable du 01 septembre 2010 au 31 août 2011
- 6 € pour les familles nombreuses prenant au moins 3 cartes simultanées.

Où :

Nouveauté cette année, la mairie de Fretigney et Velloreille est partenaire de l'opération et vous pourrez retirer les cartes jeunes directement auprès de Julien RIVET.

Comment ça marche :

La carte vous est remise avec un livret qui comprend PLUS DE 500 € DE GRATUITES COMPLETES

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2009

JANVIER

Tarifs GAZ ET EAUX 2009

Le Conseil Municipal adopte la nouvelle tarification GAZ ET EAUX comme suit :

Nature de Prix	Base	Prix 2009 en €
Part fixe abonné domestique	50	53.13
Pâtures compteurs municip.	25	26.57
Prix au M³		
1 ^{ère} tranche 1 à 100 m ³	0.7675	0.8155
2 ^{ème} tranche 101 à 200 m ³	0.7136	0.7583
3 ^{ème} tranche 201 à 500 m ³	0.6621	0.7035
4 ^{ème} tranche + de 500 m ³	0.6218	0.6607
Frais accès au service	35	37.19
Frais de déplacement	30	31.88

MARS

Vote des 4 Taxes

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux des taxes communales comme suit :

Taxes	TAUX 2009	Base d'Imposition	Produit Fiscal
Taxe Habitation	3.89	560 200	21 792 €
Foncier Bâti	9.02	483 700	43 630 €
Foncier Non Bâti	25.96	35 900	9 320 €
Taxe Professionnelle	5.47	937 200	51 265 €

Convention BOUYGUES TELECOM

Bouygues Telecom a présenté un projet de convention de passage concernant l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur le territoire de Velloreille.

Le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité ;

Travaux ONF 2009

L'ONF a présenté un devis concernant les travaux à réaliser au cours de l'année 2009 dans la forêt communale. Le montant HT de ce devis est de 4885.60 € soit 5154.31 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Achat de terrain pour l'implantation d'une réserve à incendie.

La commune, sur les recommandations du SDIS, suite à une visite de contrôle envisage l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la SA QUIVOGNE afin d'y implanter une réserve à incendie.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte notarial de vente de ladite parcelle. La décision est prise à l'unanimité.

Comptes Administratifs 2008

Les comptes administratifs sont présentés au conseil municipal comme suit :

- *Budget Communal :*

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	416 801.09	633 026.98
Section d'investissement	1 145 350.40	1 018 168.68
TOTAL CUMULE	1 562 151.49	1 651 195.66

- *Budget Assainissement*

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	27 426.93	63 779.70
Section d'investissement	118 644.00	98 547.51
TOTAL CUMULE	146 070.93	162 327.21

- *Budget Eau*

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 965.99	16 884.47
Section d'investissement	106 801.79	41 810.06
TOTAL CUMULE	120 767.78	58 694.53

Budgets 2009

- *Budget communal*

	Nouveaux crédits	Reports	Crédits votés
Section de fonctionnement			
DEPENSES	513 959.17	0.00	513 959.17
RECETTES	513 959.17	0.00	513 959.17
Section d'investissement			

DEPENSES	321 705.00	613 000	834 705.00
RECETTES	834 705.00	0.00	834 705.00

- *Budget Eau*

	Nouveaux crédits	Reports	Crédits votés
Section de fonctionnement			
DEPENSES	16 439.25	0.00	16439.25
RECETTES	16445.00	0.00	16 445.00
Section d'investissement			
DEPENSES	82 057.73	6 200.00	88 257.73
RECETTES	88 257.73	0.00	88 257.73

- *Budget Assainissement*

	Nouveaux crédits	Reports	Crédits votés
Section de fonctionnement			
DEPENSES	48 364.28	0.00	48 364.28
RECETTES	48 364.28	0.00	48 364.28
Section d'investissement			
DEPENSES	64 115.49	10 000.00	74 115.49
RECETTES	74 115.49	0.00	74 115.49

MAI

Travaux sur le réseau électrique – Rue de Fourouze

Afin d'assurer la sécurisation du réseau électrique, rue de Fourouze, le Conseil municipal accepte le devis du SIED 70 pour une participation financière de la commune à hauteur de 2410 € TTC

JUIN

Recrutement d'un agent occasionnel

Le conseil municipal, afin de réaliser des travaux de peinture au sein de l'école de Fretigney et Velloreille, accepte le recrutement d'un agent occasionnel pour la période du 20 au 31 juillet 2009 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

ALF	200 €	Bibliothèque	450 €	Tennis de Fretigney	200 €
ACCA	450 €	Club Karaté	100 €	EMJF	300 €
FASSAD	100 €	ADMR	100 €	FNACA	100 €
ONAC	30 €	Mission Locale	100 €	Vie Libre	100 €
Comité Fêtes	300 €				

Pouvoir de représentation au tribunal

Le Conseil Municipal charge madame le maire de représenter la commune dans le litige qui l'oppose à l'entreprise DUSSAUCY, pour la retenue des pénalités de retard sur le marché du bâtiment de la Poste.

Remplacement de la menuiserie extérieure – Salle Fourouze

La porte de la salle communale étant vétuste, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de remise à neuf. Le conseil municipal charge madame le maire de demander des devis pour effectuer ces travaux.

Vente de bois

Le conseil municipal est informé de la proposition de l'entreprise MARSOLAT pour l'achat d'un lot de chênes au prix de 38 990.00 € le lot.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité

Vente du bâtiment communal – Rue de l'Eglise

Le conseil municipal est informé de la proposition d'achat du bâtiment communal sis rue de l'église. Le montant de la proposition est de 58 000 € pour le bâtiment complet. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité sous réserve de la pérennisation du salon de coiffure ne soit pas remise en cause.

OCTOBRE

Adhésion au groupement de commande avec le Conseil Général – Mesures d'auto surveillance de la station d'épuration.

Pour effectuer des mesures d'auto surveillance sur la station d'épuration, le Conseil Général, dans le cadre du SATESE propose l'adhésion de la commune à un groupement de commandes, dans le but de coordonner la prestation de contrôle, de faire réaliser des économies sur la prestation et de choisir un même prestataire pour tous les membres d'une zone géographique.

Accessibilité des bâtiments publics

La loi du 11 février 2005 insiste sur une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société, notamment en leur facilitant l'accès des bâtiments publics. Dans ce but, le Conseil Général permet d'intégrer un groupement de commandes entre le Département et les collectivités intéressés afin de réaliser un diagnostic des bâtiments publics.

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le Conseil Général.

Affouages 2009/2010

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'affouage à 35 €.

La liste définitive des affouagistes est arrêtée à : 135 feux pour Fretigney et 10 feux pour Velloreille.

Convention SATESE : Assainissement collectif

Dans le cadre de la réforme des services d'assistance technique dans le domaine de l'eau, il convient de redéfinir l'intervention du Service Technique pour l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) dont bénéficie la commune de Fretigney et Velloreille.

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif et autorise madame le Maire à signer cette convention.

En vue du recensement de la population de Fretigney et Velloreille début 2010, il convient de nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur, chargé de collecter les données.

Le conseil municipal décide de nommer Madame Gisèle DURAND coordonnateur communal et Madame Colette LAMBOLEY, agent recenseur.

Budget Assainissement : Choix de l'emprunt

Pour financer les travaux sur le réseau d'assainissement, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 30 000 €.

Après examen des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 30 000 €

Durée de l'emprunt : 20 ans

Taux : 3.30 € taux fixe pendant 5 ans puis index Euribor 3 mois + 0.80 %

Budget Communal : Choix de l'emprunt

Pour financer les travaux de la RD 3, il convient de recourir à un emprunt de 60 000 €. Le conseil municipal après délibération retient la proposition du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée de l'emprunt : 20 ans

Taux : 3.30 % taux fixe pendant 5 ans puis index Euribor 3 mois + 0.80 %

Coupes de bois – Exercice 2010

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de l'ONF pour la gestion des assiettes et la destination des coupes de bois pour l'exercice 2010.

DECEMBRE

La Baume Noire – Demande de classement en Réserve Naturelle Régionale

Considérant que la grotte de la Baume Noire est un milieu naturel d'accueil pour un grand nombre de chiroptères, et qu'il est nécessaire de sauvegarder le fragile équilibre de cette faune, le conseil municipal décide de demander auprès du conseil régional le classement de la grotte de la Baume Noire en Réserve Naturelle Régionale.

Tarifs des différents services communaux

Le conseil municipal décide des tarifs des différents services communaux :

Salle Socio Culturelle FOUROUZE	<u>Pour un jour</u>	
	Fretigney.....	90 €
	Extérieur.....	110 €
	<u>Pour deux jours :</u>	
	Fretigney.....	115 €
	Extérieur.....	150 €
	Chauffage.....	25 €
	Associations 1 ^{ère} utilisation.....	10 €
	Associations 2 ^{ème} utilisation.....	20 €
	Réunions.....	25 €
GYMNASE	Clubs et assoc. Location à l'année.....	40 €
	Autres associations (extérieures).....	70 €
	Particuliers.....	70 €
DROIT DE PLACE	Annuel.....	30 €
	Commerces ambulants.....	10 €
	Bal Week end.....	50 €
	Cirque.....	30 €
FETE	Autos Skooter.....	120 €
	Stands de tir.....	25 €
	Manèges.....	55 €
	Confiserie.....	25 €
	Petits stands.....	10 €
ALAMBIC	Par jour.....	18 €
CONCESSION CIMETIERE TRENTENAIRE.....		70 €
RENOUVELLEMENT CONCESSION TRENTENAIRE.....		50 €
ASSAINISSEMENT	Taxe Fixe.....	48 €
	Consommation par m ³	0.60 €



ENTENTE MULTISPORT DES JEUNES DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE

« Unis par le sport »

L'entente multisports des jeunes de Fretigney (EMJF) permet aux jeunes du village et des alentours de profiter des installations de la commune pour occuper leur temps libre à travers diverses activités en relation avec le domaine du sport.

L'activité régulière est le football (en salle ou en extérieur selon la saison), mais l'association organise occasionnellement des activités et sorties événementielles variées : activités basketball ou handball gratuites, sortie bowling ou encore match du FC Sochaux à tarif avantageux, et d'autres en prévision ...

L'adhésion en elle-même est gratuite. Après, chacun(e) est libre de choisir les activités qu'il (elle) souhaite pratiquer et devra alors verser le montant de la participation correspondante.

L'activité foot a lieu le dimanche, de 14h à 16h, soit en salle (période hivernale) soit en extérieur (période d'été), pendant les deux périodes de trêve du club de football local. Les autres activités sont organisées à des dates et fréquences variables et font à chaque fois l'objet d'un affichage dans le village, que nous vous invitons bien entendu à regarder régulièrement.

Pensez aussi à visiter le site Internet de la commune (<http://fretigney.monsite.orange.fr>) où nos propositions d'activités sont signalées en temps voulu.

Dans l'hypothèse où certain(e)s d'entre vous seraient déjà intéressé(e)s et souhaiteraient en savoir plus, vous pouvez dès à présent prendre contact avec nous.

Vos suggestions et idées d'activités sont également les bienvenues.

En espérant que nos projets se réalisent au cours de l'année à venir, tous comme ceux de chacun(e) d'entre vous !

Bonne année à Fretigney
Sportivement,

Le Président
Iannis LESCOFFIT

Contacts : Julien RIVET
Ludovic SOCIE
Iannis LESCOFFIT



L' association des Parents d' Elèves :

« Les Gamins de Fretigney »

Le but de cette association est de créer un rapprochement entre les maîtresse, le maître d' école et les parents , afin de pouvoir mettre en commun nos idées au profit des « *Gamins* ».

Nous organisons des ventes de sapins, de chocolats, de calendriers, le loto...
En vue de participer financièrement aux sorties scolaires.

Le dynamisme des parents bénévoles est rythmé par l' objectif de récolter des fonds .

IL EST IMPORTANT DE RECRUTER DE NOUVEAUX PARENTS

Pour qu' ils nous apportent leurs idées, leurs bonne volonté et un peu de leur temps pour offrir un plus à nos enfants.

Tous les parents peuvent nous rejoindre sans adhésion ni cotisation.

Merci à tous

**La Présidente de l'association,
Madame Christelle ALFONSO-BINDA.**

INFO 18

Situé rue Adolphe MISCHLER, sur le chemin des étangs, le centre d'intervention veille 24h/24 sur la population de Fretigney et Velloreille, mais aussi sur d'autres communes.

En effet, le secteur d'intervention en premier appel de la compagnie regroupe 21 autres communes autour de Fretigney et Velloreille (pour environ 5500 habitants).

Les interventions en 2009 :

Le centre d'intervention a répondu durant l'année à 335 appels, dont certains ont malheureusement été très marquants.

Prompt secours à la personne	183
Accidents voie publique	37
Accidents divers	22
Feux d'habitation	5
Feux de cheminée	28
Feux bâtiments agricoles	4
Feux divers	16
Destructions d'insectes	40



Le personnel :



Un effectif de 21 pompiers, hommes et femmes :

Officiers : chef de centre Lieutenant

Adjoint au chef de centre Major

Médecin pompier Capitaine

Un infirmier(e)s Pompier

Sous officiers : 3

Caporaux/chef : 3

Caporaux : 5

Sapeurs : 7

Sapeur Pompier volontaire à FRETIGNEY ET VELLOREILLE ... POURQUOI PAS VOUS ?

Vous pouvez contacter le Lieutenant Frédéric RIBARD
Chef de centre à Fretigney et Velloreille
Tél : 03.84.78.21.65 ou 06.70.20.57.37
Permanence à la caserne suivant disponibilité de 18h à 19h30.

Le matériel :

- Un fourgon pompe tonne
- Un véhicule de premiers secours
- Un véhicule de premières interventions
- Un véhicule de secours aux asphyxiés et aux victimes
- Deux véhicules de liaison radio
- + Matériels pour les opérations diverses (nids d'insecte, inondations, tempête etc.)



La caserne :

Après la réfection de la façade de notre caserne, l'année 2009 a été marquée par l'aménagement de l'intérieur du bâtiment. En effet, une salle de formation et une aire de vie ont notamment vu le jour.

Les travaux, principalement réalisés par les membres du personnel, vont leur permettre d'accomplir leur passion mais tout particulièrement d'assumer ce service public dans des locaux chaleureux mais surtout opérationnels.



RAPPEL : pour toute demande de secours, il faut **IMPERATIVEMENT** composer le :



18 ou 112 pour les pompiers
15 pour le SAMU
17 pour la gendarmerie ou la police



Lieutenant Frédéric RIBARD

CLUB DES AINES LES MYOSOTIS

Tous les jeudis après midi, même pendant les vacances, le club des aînés ouvre ses portes et accueille toutes les personnes âgées de cinquante ans et plus pour une récréation au goût de chacun, avec une panoplie de jeux, cartes et autres, entrecoupée du goûter...

Mais hélas, nous ne sommes pas toujours à la fête. Depuis fin 2009, le club traverse des jours difficiles et douloureux puisque plusieurs de ses membres, anciens et fidèles, sont décédés ces derniers mois, laissant un grand vide parmi nous.





ACCA DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE

2009 a été une bonne année pour les sangliers, la saison de chasse a été prolongée par le Préfet tout le mois de février 2010 pour diminuer cette population.

L'ACCA a été sollicitée plusieurs fois pour la pose de clôtures électriques protégeant ainsi les cultures.

Elle déplore les dégâts occasionnés dans les prairies malgré un agrainage important en forêt de Monsieur Guillemet (pour mémoire, 2 tonnes de maïs sont utilisées tous les ans.)

Début novembre, notre demoiselle au long bec tant attendue par les bécassiers, a fait son apparition dans nos bois. Une « belle passe » s'est poursuivie pendant tout le mois ainsi que début décembre.

Chose moins réjouissante, début juillet, le local de chasse a été retrouvé détérioré (portes et fenêtres cassées, vol de divers objets et trophées). Les membres de l'ACCA ont été très touchés par ce vandalisme gratuit, réduisant à néant des heures de bénévolat.

Toutes les personnes souhaitant des informations complémentaires ou voulant rejoindre notre association sont les bienvenues.

Le Président

Christian TISSOT





BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

DE FRETIGNEY

QUOI DE NEUF EN 2009 ?

Nous avons accueilli Jeanne Catherine Rivet, venue rejoindre notre petite équipe de bénévoles et nous lui souhaitons une longue route avec nous.

Nous avons acquis 139 livres cette année : roman, terroir, policier, histoire,... pour le bonheur de tous.

Quels titres, au hasard : Les déferlantes de Claudie Gallay, La consolante de Anna Cavalda, Que serais-je sans toi de Guillaume Musso, Le dernier jour et la première nuit de Marc Levy, Mano a Mano de Françoise Bourdin, Loup y es-tu de Jeanine Boissard, Pourquoi le ciel est bleu de Christian Signol, Trois femmes puissantes de Marie Ndiaye, Les 3 tomes de Millenium..... A découvrir.

L'enregistrement informatique de nos ouvrages a débuté mais nous en avons encore pour quelques mois

*En 2010, nous vous accueillons
Au premier étage de la Mairie
Tous les mercredis de 14 heures 30 à 16 heures*

Si pour une raison quelconque, vous ne pouvez venir chercher des livres, nous nous ferons un plaisir de vous les apporter chez vous. Il suffit de contacter :

*FRANCINE 03 84 78 26 42
JEANNE CATHERINE 03 84 78 20 40
ELIANE 03 84 78 21 34
EVELYNE 03 84 78 27 95*

Nous vous attendons encore très nombreux cette année.

Venez nous faire une petite visite.

Francine et l'équipe CBTP





**ASSOCIATION LOISIRS DE FRETIGNEY (ALF)
PECHE AUX ETANGS DU GRAND PRESLE**

Cette association compte de plus en plus de pêcheurs :

- pêcheurs du village : 38
- pêcheurs de l'extérieur : 56
- 104 cartes à la journée que vous pouvez prendre à partir du 1^{er} mai ou on fera un lâcher de truites ce jour là

Les cartes et le règlement seront disponibles :

- au tabac presse
- à la boulangerie

Bien dévoués à la vente de celles-ci. Les prix restent inchangés cette année.

Les étangs ouvriront du dimanche 28 mars 8h00 au 31 octobre inclus 19 heures ; du lever au coucher du soleil (Voir l'horaire fédéral le mercredi, samedi, dimanche et les jours fériés).

- ↳ Pour le 1^{er} mai, les étangs ouvriront à 8 heures pour le lâcher de truites
- | Pour les cartes « Vacances », elles seront valables du 1^{er} juillet au 31 août.

Vous pouvez pêcher tous les jours du lever au coucher du soleil.

Un important alevinage a été fait en décembre pour la somme de 2535 € ce qui représente 80 kg de brochets, 400 kg de gardons et 25 kg de carpes, de quoi satisfaire tous les pêcheurs.

Le président remercie toutes les personnes qui se sont unies à lui pour le bon fonctionnement de l'association, si vous souhaitez en faire partie, n'hésitez pas à nous contacter.

Le nouveau bureau ainsi constitué gère le budget et soumet un règlement intérieur qui est approuvé par la municipalité et qui devra être respecté par tous les pêcheurs sous peine de se faire retirer leur carte.

Pour faire plus ample connaissance, rendez vous le dimanche 28 mars ou un verre de l'amitié sera offert à tous à partir de 11h30.

Merci à toutes et tous, bonne pêche et amitiés sportives

Le Président
Denis TISSOT

Constitution du bureau

Président : Denis TISSOT
Vice Président : Philippe ALBRECHT
Trésorier : Xavier CONSCIENCE
Membres : Jean DIGUE
Jacques DUMONT
Jean Marie VAUTHIER
Paul GALLET

Les Bébés de l'année



Loukas Jordan Dylan TOURNIER	Né le 12 février 2009
Mathéo Georges Lionel MALCAVAT	Né le 13 avril 2009
Axelle Maryne MEUTERLOS	Née le 24 avril 2009
Rosy MICHAUX	Née le 17 aout 2009
Simon Christian Jean Dimitri PRODHON	Né le 1^{er} septembre 2009
Sarah Myriam CHATEL	Née le 10 septembre 2009
Zoé Coline Séverine BILON	Née le 20 octobre 2009

Ils se sont dit « Oui »



Lionel DEVOYON et Laetitia TRICERRI	Le 05 septembre 2009
--	-----------------------------

Les Baptêmes Républicains

Melissa Sabrina Caroline JUIF	Le 16 mai 2009
Mathieu Naji Anthony JUIF	Le 08 aout 2009

Ils nous ont quittés...

Jean Paul MATHE	Le 03 mars 2009
Claude RUFFINONI	Le 01 mai 2009
Jean Marie DEVAUD	Le 06 aout 2009
Rémy COLIN	Le 29 septembre 2009
Jean QUIVOGNE	Le 12 décembre 2009
Maurice GUILLAUME	Le 15 décembre 2009



Simon



Sarah



Zoé



Rosy et sa sœur



Avelle et son frère



Loukas



Mariage DEUDYON - TRICERRI



Baptême républicain- Mathieu JUIF



Baptême républicain- MéliSSa JUIF

ÉVÉNEMENTS 2009



carnaval à Fretigney



marche gourmande avec l'office du tourisme départ de Uellorelle



inauguration magasin PRON



nouveau à Fretigney : distributeur de pizzas



inauguration église



récompense maison fleurie par le conseil général



inauguration église



inauguration église



les travaux sur la RD 3



réunion de chantier sur la RD 3

ÉVÉNEMENTS 2009



visite de la carrière commentée par Monsieur LAURENT



la carrière en plein exploitation



les trompes de chasse à l'église



la fête à Uelloreille



vue depuis le clocher de l'église



téléthon 2009 démonstration de pompiers



Jeannot et Colette, les fidèles du Téléthon



Téléthon 2009 avec la participation du club de Tennis



leurs premiers colis de Noël



la fontaine en hiver

ÉVÉNEMENTS 2009



le père Noël bien entouré pour la distribution des colis



repas du club des myosotis



nature du CRE de Julien en partenariat avec Pôle Emploi et Media PC



bilan 2009 avec la cérémonie des vœux



la place du château



les cours d'informatique



Les Bois de Fretigney et Velloreille

Les Affouages

Cette année encore, 145 affouagistes se sont inscrits en mairie et se sont vus remettre le règlement applicable à l'affouage.

L'évaluation des bois d'affouage s'est réalisée en présence de Madame le Maire, des chefs de brigades, et des garants communaux.

L'attribution des lots par chef de brigade s'est effectuée par tirage au sort où la main de madame le maire s'est faite impartiale.

La portion de bois pour une valeur de 35 € contenait en moyenne 7 stères.

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE
FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Le bureau de l'AFR de Fretigney est composé de sept membres, dont six propriétaires : trois nommés par la commune et trois par la chambre d'agriculture. Le maire est membre d'office, ou un de ses représentants. L'association est gérée financièrement par le percepteur, au même titre que la commune. Elle n'est donc pas une association loi 1901.

L'AFR est propriétaire de **tous les chemins et fossés** mentionnés sur le plan de la commune ci-contre.

Tous ces chemins privés sont financés **par les propriétaires fonciers** réglant une redevance annuelle de 15.55€ TTC.

De ce fait, les dépôts de bois ou d'autres matériaux sur les abords de ces chemins sont interdits. Lors de vos promenades, merci de faire un geste pour la nature en ne jetant pas vos déchets.

Une convention a été passée avec la commune, pour un montant de 150€ annuel, pour l'**utilisation du matériel informatique** afin de gérer le budget et les titres de recettes de l'association foncière.

Une autre convention est en cours de traitement avec la DATT pour mettre **deux panneaux** de balises cédez le passage sur la départementale 3 (chemin qui va de la Baume Noire à la baraque à Sandoz).

Enfin, les statuts sont en cours d'élaboration, afin que l'association soit en règle administrativement. Pour cela, une **assemblée générale** délibérera sur ces statuts à la fin de cette année.

Michel RIVET

Président



Ligne continue - Chemin A. F. R.
 Pointillé - Chemin Communal
 Point - Chemin Départemental



Centre de Loisirs 2009

Comme tous les ans, le Centre de Loisirs de Fretigney et Velloreille a accueilli les enfants durant le mois de juillet...



Au programme :

- 1 semaine de camp à Auxonne à la base nautique.
- Fabrication de costumes
- Décors (bateau pirate, drapeaux...)
- Jeux de piste
- Sortie piscine
- Chansons
- Défilé à Gy...

Fréquentation :

1 ^{ère} semaine :	Les Pirates	30 enfants
2 ^{ème} semaine :	les Cow boys	15 enfants
3 ^{ème} semaine :	l'Afrique	10 enfants
4 ^{ème} semaine :	les paysans	20 enfants

La direction du centre de loisirs a été confiée à Mme Béatrice Simon, en remplacement de Stéphanie Ducret, en congé maternité...

Un grand merci à :

Rachel Baubard, animatrice
Florence Mandelli, animatrice
Sandrine Grandperrin, animatrice
Dominique Portas, agent de service



LE GENTILE

Le gentilé est la dénomination des habitants par rapport au lieu où ils habitent... Si le nom de la commune est réglementé, aucun texte ne codifie le gentilé... Hérité de l'histoire et de la tradition, il n'a parfois que peu de rapport avec le nom de la commune :

Exemples en Haute Saône :

MELISEY : les Morgélots

ARPENANS : les Catalans

PURGEROT : les BOCQUILLONS

Comment connaître le gentilé de sa commune ?

- 1) Enquêter auprès des anciens
- 2) Consulter les documents anciens : archives communales et départementales, livres d'histoire et articles, vieux bulletins municipaux...

Le conseil municipal peut choisir le gentilé, mais ce choix doit respecter la linguistique, l'histoire et le nom de la commune. Et surtout, le choix doit reposer sur un large consensus qui nécessite la participation des habitants de la commune.

Comment créer un gentilé ?

- 1) Consulter les élus des villages homonymes de la région et de France sur le nom de leurs habitants
- 2) Rechercher l'éthymologie du nom de la commune, le gentilé pourra se composer à partir du nom latin de la commune (Ex : VESOUL : les Vesuliens de *Vésulium*)
- 3) Le gentilé pourra être formé à partir d'une forme très ancienne ou dialectale du nom de la commune (Ex : CHAMPLITTE : les Chanitois de *Channite* : prononciation locale correspondant à une graphie attestée dès le 13^{ème} siècle)
- 4) Et surtout le gentilé est lié à l'image de la commune... Il doit être facile à écrire et à prononcer, et il est plus agréable qu'il sonne bien à l'oreille.

Gentilé de FRETIGNEY : les Fretins

Gentilé de VELLOREILLE : les Veroilleyes

Tiré des archives départementales de Haute Saône...

Une tranche d'histoire

Traduction d'une page d'un registre de Fretigney

de l'an 1641...

Honorable Claude Pierre BEURRET de Fretigney, par serement qu'il a presté aux mains du notaires subscript, ateste que, environ les moys de novembre et décembre de l'an mil six cent trente cinq, la peste se print au lieu de Fretigney et en la maison de fut Gérard MOURELOT qui en fust atteint et en mourut comme aussi sa femme et unq petit enfant.

Au moyen de quoi le village de Fretigney fut barré et tenu suspect, long espace de temps pendant lequel persone ny.....à c'est effet Monseigneur le baron d'Oiselet, ny son reptveur n'auroit peu recueillir ny estre payé des censes que l'on luy doit audit Fretigney, a chaque jour de feste Saint Andrey que se montent à vingt huit frans, ce qu'auroit encore empesché que l'on exerce aucune justice audit Fretigney comme l'on doit faire.

Depuis l'an mil six cent trente six que les guerres arrivèrent en ce pays et compté de Bourgogne et que les François, sous la conduite du prince de Condé assiégèrent la ville de Dole, dans lequel temps, l'on n'a peu rien semer audit Fretigney, que fort peu et presque rien sauf messire de Bresse, les courses desdites troupes venues à notre secours ayant été si fragmentées par tout le pays et les logements et quartiers desdites troupes l'ayant ruiné, spécialement audit Fretigney, que la plupart des habitants dudit lieu seroient contraints de mourir de pauvreté et nécessité, et en telle fasson que, au lieu que avant lesdites guerres, il y avoit environ quatre vingt feu et plus, il n'en reste pas que environ quatorze ou quinze, que sont la plupart nouveaux, venus et héritiers, et fort pauvres n'ayant le moyen d'avoyr des bestiaux pour labeurer. Ainsin beaucoup sont contraints à vivre de racines et fruits, tout quoi à estre cause que l'on n'a peu amodier aucun revenu despendant dudit Fretigney et appartenant à Monseigneur d'Oiselet, sauf sa part du fourg dudit fretigeny que l'on auroit admodié, savoir :

- l'an 1636 à Thomas Croillet qui accuse desdites guerres et trépas n'en auroit peut joui que fort peu ;
- l'an 1637 à Jacques Gousset pour seize quartes qui n'en auroit peu jouy à cause que dessus ;
- l'an 1638 pour quatorze quartes à Claude Etienne Radet qui n'en auroit aussi jouy qu'environ la moitié de l'année
- et les années 1639 et 1640, personne ne l'ayant voulu amodier.

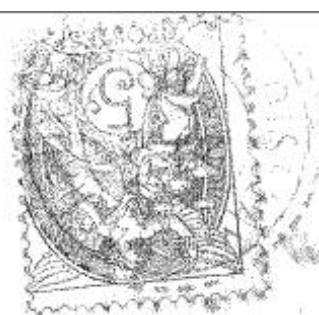
Monsieur de Bressy auroit cuit en sa maison les pastés des habitants estant vrai que Hiérosme Bernard, recepveur de Monseigneur, n'auroit peu parvenir au relèvement desdites censes, quoi qu'il y aye fait débvoyr, accuse qu'il ne reste qu'une petite partie desdits habitants et que lon ignore à présent les testemantiers des dits héritages doibvant les dites censes n'ayant encore peu amodier les terres et prés de Monseigneur d'Oiselet, Iceluy Bernard, accuse que dessus et nonobstant qu'il aye faict tout débvoir ; tant quoi ledit Beurret a réitéré vrai par sondit serement par devant moy, Claude Vyard de Bussey, notaire audit fretigney le vingt et unième fébvrier mil six cent quarante et ung, en présence de l'honorable Messire Claude Vienney dudit Fretigney, notaire, qui atteste de mesme que ledit Beurrey et Messire François Petiet de Vellefaux, huissier et notaire tes moins.

Suivent les signatures Drot, Beurrey, Vienney et Petiet...

Les jour, an et mois susdits, Claude Etienne Radet, Claude Crestin le jeusne, Claude Crestin le viel et Claude Beulotte dudit fretigney ont atesté le mes me que dessus est escript par leur serement presté aux mains desdits notaires soubassement en présence de Claude Radet et autres.



80
Mlle de
Fréigny



Les Dragons à Fréigny.

H. Edin, F.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2009

Fonctionnement :

Dépenses réalisées (€)

Charges générales	136 533
Charges de personnel	86 612
Charges gestion courante	68 084
Charges financières	27 037
Charges exceptionnelles	478

Charges générales : électricité, eau, combustibles, locations immobilières, entretiens (réseaux, voies, matériel), frais de gardiennage, etc.

Charges de personnel : salaires, cotisations (URSSAF, ASSEDIC ...).

Charges gestion courante : indemnités élus, service d'incendie, contribution aux organismes de regroupement, subventions.

Charges financières : intérêts des emprunts.

Recettes réalisées (€)

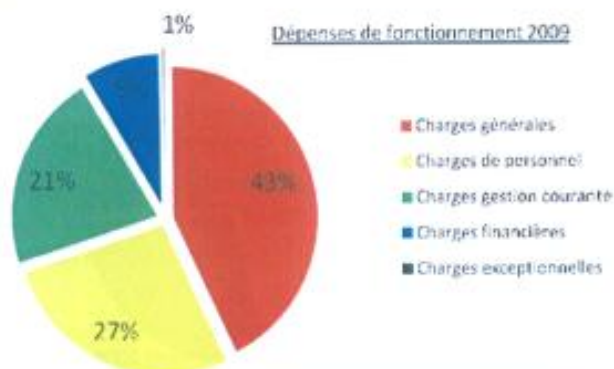
Produits des services	87 318
Impôts et taxes	141 411
Dotations et participations	113 377
Revenus des immeubles	63 333
Produits exceptionnels	8 385

Produits des services : ventes de bois, droits de chasse et pêche, remboursement par caisse des écoles, carrière, etc.

Impôts et taxes : contributions directes, droits de place, électricité et droits de mutation.

Dotations et participations : dotation forfaitaire, solidarité rurale, subventions département, compensations taxes.

Dépenses de fonctionnement 2009



Recettes de fonctionnement 2009



Investissement :

Dépenses réalisées (€)

Remboursement d'emprunts (capital)	61 511
Immobilisations incorporelles	9 325
Immobilisations corporelles	41 604
Immobilisations en cours	638 376

Immobilisations incorporelles : frais documents urbanisme, frais d'études.

Immobilisations corporelles : travaux forestiers, terrain de pétanque, matériel de transport, informatique, mobilier de bureau, outillage etc.

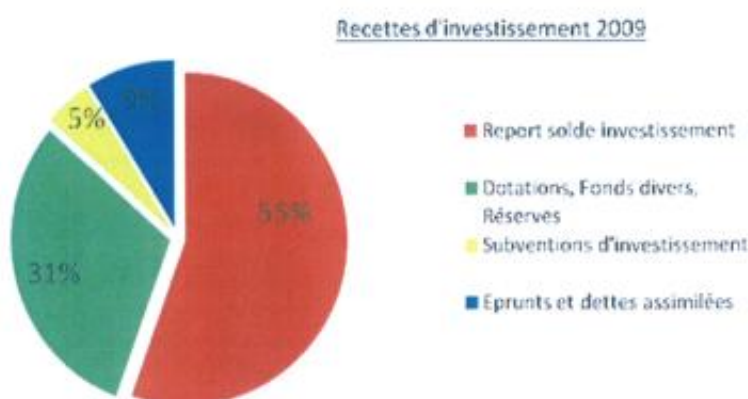
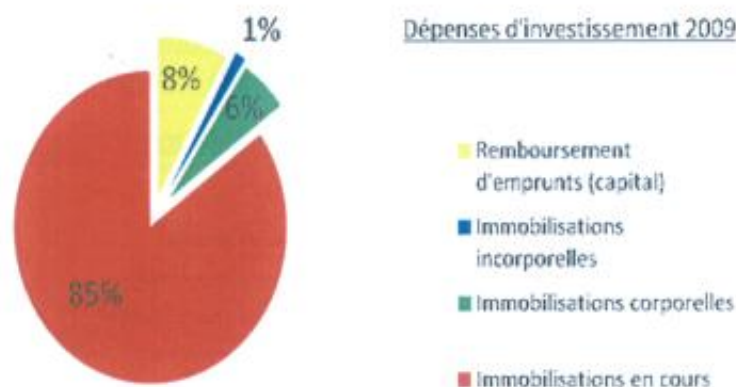
Immobilisations en cours : travaux RD3, aménagement réseau électrique.

Recettes réalisées (€)

Report solde investissement	385 818
Dotations, Fonds divers, Réserves	213 616
Subventions d'investissement	32 710
Eprunts et dettes assimilées	62 295

Dotations, fonds divers, réserves : fond de compensation de la TVA, excédents de fonctionnement.

Subventions d'investissement : Etat, établissement nationaux, départements.



BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010

Fonctionnement :

Dépenses réalisées (€)

Charges générales	182 000
Charges de personnel	110 800
Charges gestion courante	66 067
Charges financières	33 000
Charges exceptionnelles	800

Charges générales : électricité, eau, combustibles, locations immobilières, entretiens (réseaux, voies, matériel), frais de gardiennage, etc.

Charges de personnel : salaires, cotisations (URSSAF, ASSEDIC ...).

Charges gestion courante : indemnités élus, service d'incendie, contribution aux organismes de regroupement, subventions.

Charges financières : intérêts des emprunts.

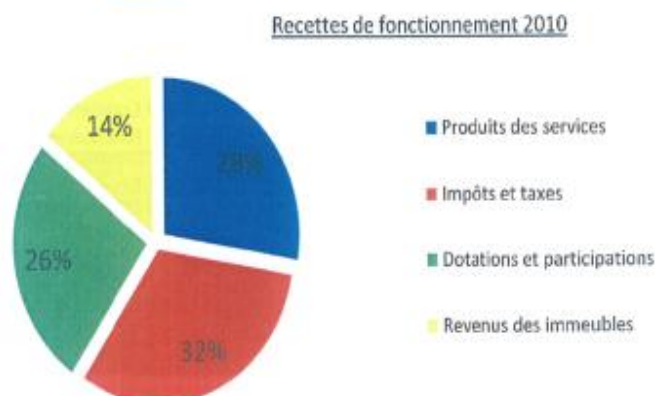
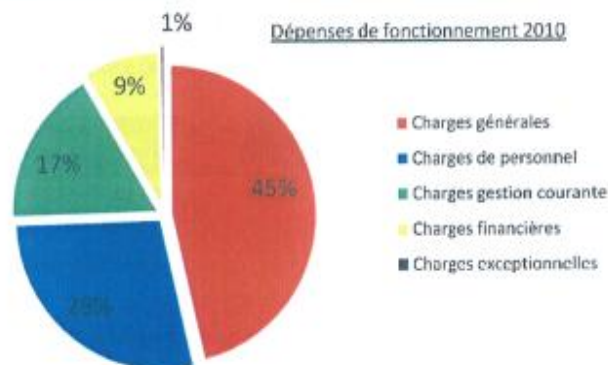
Recettes réalisées (€)

Produits des services	123 452
Impôts et taxes	142 621
Dotations et participations	115 387
Revenus des immeubles	64 000

Produits des services : ventes de bois, droits de chasse et pêche, remboursement par caisse des écoles, carrière, etc.

Impôts et taxes : contributions directes, droits de place, électricité et droits de mutation.

Dotations et participations : dotation forfaitaire, solidarité rurale, subventions département, compensations taxes.



Investissement :

Dépenses réalisées (€)	
Remboursement d'emprunts (capital)	63 000
Immobilisations incorporelles	12 700
Immobilisations corporelles	129 150
Immobilisations en cours	77 550

Immobilisations incorporelles : frais documents urbanisme, frais d'études.

Immobilisations corporelles : Réserve incendie, travaux cimetière, rayon boucherie Proxi, aires de jeux, aménagement salle Fourouze, etc.

Immobilisations en cours : constructions, rénovations et installations techniques.

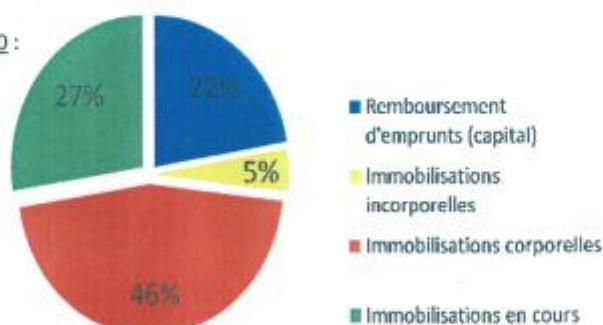
Recettes réalisées (€)	
Excédents de fonctionnement	165 446
Dotations, Fonds divers, Réserves	34 886
Subventions d'investissement	63 200
Cession	58 000
Eprunts et dettes assimilées	2 000

Dotations, fonds divers, réserves : fond de compensation de la TVA, excédents de fonctionnement.

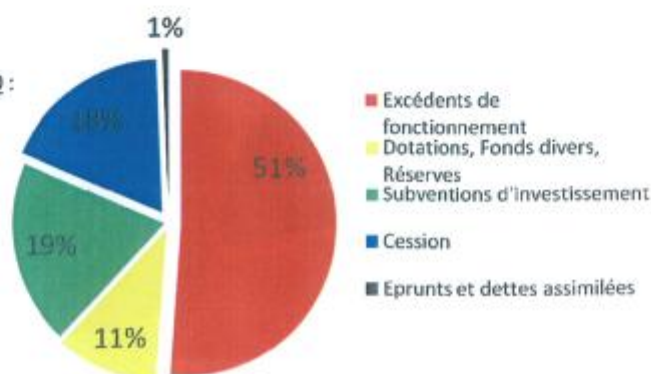
Cession : vente du salon de coiffure.

Subventions d'investissement : Etat, établissement nationaux, départements.

Dépenses d'investissements 2010 :



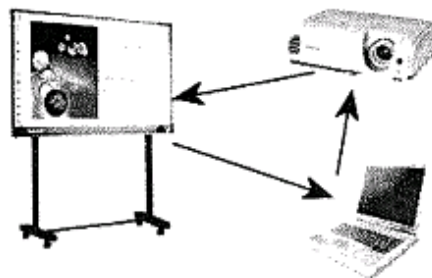
Recettes d'investissements 2010 :



FRETIGNEY ET VELLOREILLE INVESTIT DANS L'ECOLE NUMERIQUE RURALE...

Sous l'impulsion du ministère de l'Education Nationale, un programme d'équipement numérique des écoles rurales a été initié. La commune a décidé de participer à ce vaste programme qui prévoit de rassembler environ 5000 écoles situées dans des communes de moins de 2000 habitants.

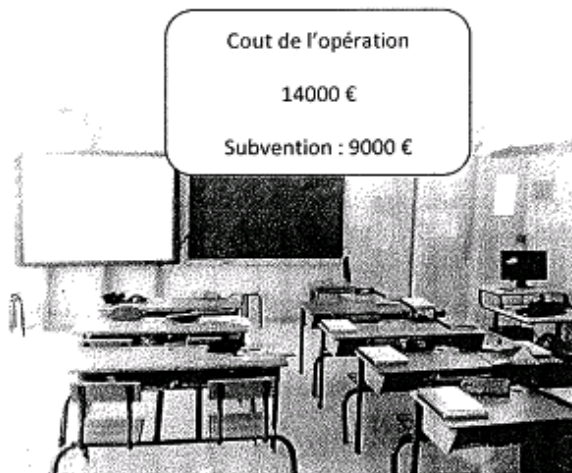
Equipée de 8 PC portables enfants, d'un PC enseignant, ainsi que d'un Tableau Numérique Interactif, c'est une nouvelle école qui se dessine dans notre village.



Le principe : l'ordinateur via le vidéoprojecteur projette les données sur le tableau blanc.
La surface tactile permet de piloter l'ordinateur en touchant le tableau (remplace la souris).
L'ordinateur affiche et enregistre ce qui est fait sur le tableau (notes, dessins,...).

Cette classe mobile est transportable d'une salle de cours à l'autre.

La commune a financé la mise en réseau de l'installation, de l'équipement et de l'abonnement internet.



Notre rivière « Les Dhuis »

C'est dans le cadre de la protection du captage de la source des Dhuis qu'une étude sur le débit de la rivière a été faite par le Cabinet de Géologie REILE, étude qui nous a été présentée en Février 2010 et il est intéressant de vous en communiquer les résultats :

. Consommation de la commune en quelques chiffres :

<i>Capacité de stockage du château d'eau</i>	<i>300 m³</i>
<i>Consommation journalière moyenne</i>	<i>184 m³</i>
<i>Consommation annuelle</i>	<i>67 212 m³</i>

. Débit de la source (débit moyen)

*Débit minimum mesuré le 26 Septembre 2009
40.22 litres/seconde soit 3 474 m³ ce jour là*

*Débit maximum mesuré le 8 Février 2009
1 750 litres/seconde soit 15 120 m³ ce jour là*

De Novembre 2008 à Novembre 2009, le débit moyen de la venue d'eau était de 127.41 litres/seconde, soit 459 m³ par heure, soit 11 008 m³ par jour

Le prélèvement du village se situe entre 5 et 9 % du débit de la source selon la saison, donc vous pouvez la boire sans modération !!!

D'où vient cette eau ?

Du formidable château d'eau naturel que sont les Monts de Gy à Fretigney et la colline de Oiselay.

Mais de ces monts coulent également la Romaine à Fondremand, la Font à Maizière, la Morte à Bucey les Gy, la Jouanne à Frasne le Château et la Douain à Oiselay

Toutes ces eaux se retrouvent dans la Saône

Notre rivière à ceci d'exceptionnel, elle commence sur notre territoire et se termine sur notre territoire

Ainsi va notre petite rivière qui se jette dans la Romaine, va grossir la Saône, le Rhône et bien modestement la Méditerranée

Jacky POURCELOT

ENVIRONNEMENT

Quelques informations concernant nos déchets :

1) Déchets collectés séparément au point d'apport volontaire :

- Papiers et cartons
- Verres
- Plastiques
- Emballages

2) Déchets organiques dits ordures ménagères relevés par le ramassage hebdomadaire

3) Déchets à emmener en déchetterie :

- Huiles mécaniques et matières grasses de cuisine
- Produits chimiques, peintures, encre, colles et résines
- Détergents, pesticides
- Piles et accumulateurs
- Equipements électriques et électroniques
- Métaux
- Pneumatiques
- Déchets de jardin (déchets biodégradables, terres, pierres...)

Deux déchetteries sont à votre disposition :

GY - Tél : 03.84.32.99.16

Lundi : 09h00 – 12h00 / 14h00-17h00
Mercredi : 14h00-18h00
Vendredi : 14h00-17h00
Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-18h00

FRESNE SAINT MAMES – Tél : 03.84.78.07.95

Horaires d'été (du 01 avril au 30 septembre)

Lundi – Mercredi – Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-18h00
Mardi – vendredi : 14h00-18h00
Fermé le jeudi

Horaires d'hiver (du 01 octobre au 31 mars)

Lundi – Mercredi – Samedi : 09h00-12h00 / 14h00-17h00
Vendredi : 14h00-17h00
Fermé le mardi et le jeudi

Elaboration du PLU communautaire



La procédure

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un document de planification urbaine.
C'est un outil d'aide à la prise de décision en matière d'aménagement à l'usage de tous, habitants (actuels et futurs) et élus.
Il remplacera les documents d'urbanisme actuellement en vigueur (carte communale, P.O.S, P.L.U.).
Il définira les règles de vie sur le territoire des 21 communes ayant adhéré à la démarche.
Il s'attachera par exemple à délimiter les zones constructibles ou non constructibles, et à préciser la vocation de chacune d'elles (habitat, activités, équipements, ...).
Il imposera des règles essentielles destinées à assurer le renouvellement urbain et à préserver le cadre de vie.
Le P.L.U. devient une véritable réflexion sur le projet intercommunal qui s'inscrit dans le long terme. Son élaboration doit s'inscrire dans une logique de développement durable.
Un véritable projet urbain pour les 15 années à venir.



La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (du 13 Décembre 2000), modifiée par la loi Urbanisme et Habitat (du 2 juillet 2003) a transformé le Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Qui élabore le Plan Local d'Urbanisme?

- Le Conseil Communautaire prend l'initiative de réaliser le PLU et a pour rôle de débattre, tout au long de son élaboration, des orientations d'aménagement et de développement explorées. La délibération de prescription du PLU intercommunal a été prise le 6 juillet 2009.
- Les services techniques de la Communauté de communes avec la contribution externe d'un bureau d'études spécialisé, étudient les orientations de développement et d'aménagement et élaborent le dossier du Plan Local d'Urbanisme.
- Les services de l'Etat vérifient la validité juridique du Plan Local d'Urbanisme.
- Les habitants et les associations participent tout au long de la procédure au travers de la concertation et de l'enquête publique.

La concertation, une participation citoyenne :

Pendant toute la durée de l'élaboration du P.L.U., une diffusion de l'information la plus large possible est faite afin de recevoir les remarques et réactions des partenaires divers et de l'ensemble des habitants des Monts de Gy.

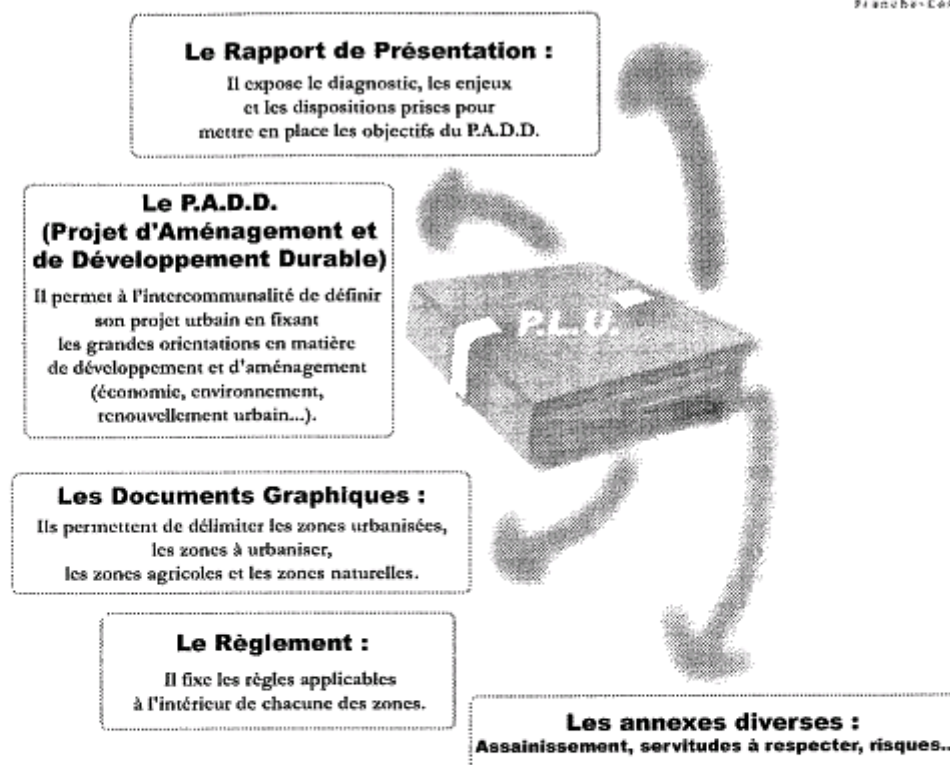
Cette concertation donne la possibilité à la population d'exprimer son avis sur les grandes orientations d'aménagement.

Un registre est mis à disposition à cet effet durant toute la phase d'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Elaboration du PLU communautaire



Les pièces qui composent le P.L.U. :



La notion de développement durable au coeur du projet de territoire

Le développement durable c'est "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

C'est une politique qui doit viser comme stratégie à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Le développement durable se traduit par un aménagement et un développement du territoire intercommunal qui vise le progrès économique et social tout en protégeant l'environnement.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable.

- les données sociales
- les données économiques
- les données environnementales

COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DE GY

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences communautaires
- Construction et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental établi par la Préfecture de la Haute Saône
- Gestion et entretien des circuits cyclotouristiques et des itinéraires de promenade et de randonnée. Sont déclarés d'intérêt communautaire : le Circuit Cyclotouristique du Pays Gylois (65 km), et les itinéraires de promenades et de randonnées d'intérêt Départemental
- Réalisation d'un schéma global d'aménagement du massif forestier
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Communautaire

Actions de développement économique

- Création, extension et développement de zones d'activités à caractère artisanal, industriel, commercial ou tertiaire
- Construction et gestion de bâtiments industriels et artisanaux
- Conduite d'actions de promotion et de communication, de recherche et d'accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de l'implantation ou du maintien d'activités économiques
- Opérations intercommunales de soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Réhabilitation de l'ensemble des décharges brutes
- Création de sites de dépôt de déchets inertes et de déchets verts
- Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés

- Maintien et préservation des pelouses sèches des Monts de Gy

Création, aménagement et entretien de la voirie

- Construction de voirie nouvelle et travaux d'investissement de voirie, concernant uniquement la voirie communautaire. Les travaux effectués seront les enduits, le reprofilage, l'élargissement, l'entretien des voies communautaires, l'entretien portant uniquement sur le fauchage et le débroussaillage.

Entretien et rénovation des ouvrages d'art d'intérêt communautaire

- Sont déclarés d'intérêt communautaire tous les ouvrages d'art nécessaires au passage des voies d'intérêt communautaire

Politique du logement et du cadre de vie

- Mise en place de programmes d'amélioration de l'habitat

Compétences facultatives

Accueils collectifs de mineurs sur les pôles scolaires de Gy, Bucey les Gy, Fretigney et Velloreille, Fresne Saint Mamès, Charcenne

- Construction, rénovation entretien et gestion de locaux destinés à l'accueil collectif de mineurs (périscolaire et extrascolaire) sous réserve de la mise à disposition des surfaces viabilisées par la commune site
- Gestion du fonctionnement de l'accueil collectif des mineurs : accueil périscolaire, accueil de loisirs sans hébergement, accueil de jeunes, séjours de vacances (camp)

Tourisme

- Actions s'inscrivant dans le cadre du développement touristique avec notamment le soutien de l'Office de Tourisme des Monts de Gy dans ses démarches de valorisation, promotion et d'animation du territoire communautaire.

Création de zone de développement de l'éolien

Accueil de la petite enfance

- Accueil du relais parents assistantes maternelles itinérants sur le territoire communautaire
- Accueil de la halte garderie itinérante départementale Roul'Tibou

Association et culture

- Eveil et éducation artistique en milieu scolaire développés dans le cadre du partenariat avec l'association départementale pour le développement et initiative de la musique et de la danse (ADDIM)
- Programmation culturelle liée à l'implantation de la scène de spectacle départementale itinérante La Bulle.
- Politique communautaire d'aide aux associations sportives, culturelles et de loisirs
- Aide au fonctionnement des cinémas (Gy et Fresne)
- Soutien financier à des actions ou événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

OPAH Communauté de communes Des Monts de Gy

FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Dans le cadre de la **Communauté de communes des Monts de Gy**, notre commune s'est engagée dans **une politique d'amélioration de l'habitat** qui débute en **Juin 2009 pour une durée de 4 ans**.

Que vous soyez propriétaires occupants ou bailleurs, vous pouvez bénéficier de subventions avantageuses.

Un programme de **160 logements** ou immeubles à financer a été engagé avec l'OPAH.

Un volume de travail de plus de **3.5 millions d'euros** au profit des entreprises locales devrait être réalisé.

Un objectif de **1.2 million d'euros** d'aides pourront être attribuées pendant cette opération.



Conseils, visites, diagnostics, accompagnement technique et administratif dans le montage de votre dossier de demande de subvention peuvent être proposés.

Profitez dès maintenant du **dispositif gratuit et d'une équipe d'animation à votre écoute**.

Sur votre commune à ce jour, 22 propriétaires ont déjà sollicité des informations sur cette opération.

A ce jour, 4 logements vont bénéficier d'une aide pour un montant de 3 928 €uros de subvention, soit 16 861 € de travaux engagés.

Pour tous renseignements :

HRU / Développement – Conseils – Groupe Habitat & Développement 70
2, Place du Moulin des Prés BP 60317 70 006 VESOUL CEDEX
Tél : 03.84.75.94.43. Mail : hru@wanadoo.fr

Mieux vivre à Frétigney



En marge des règles courantes :

- respect du bon voisinage
- respect du bien d'autrui
- respect du bien public
- respect de l'hygiène et de l'environnement

Nous pouvons tous ensemble améliorer notre cadre de vie collective.

Comment ?

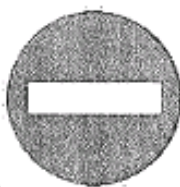


Simplement en respectant la signalisation municipale.

Exemple : Si nous respectons ensemble le sens obligatoire de circulation rue de « Pontelain », une attitude responsable fera son chemin, les enfants ne débouleront plus à vélo, patinette ou skate-board en sens inverse de la circulation autorisée.

Alors que le bon sens l'emporte ... et ce sens obligatoire là a été créé pour éviter justement incidents, accidents, manquements graves au code de la route.

Bref pour éviter un tas d'ennuis et surtout des souffrances physiques et morales en cas d'accident : alors chers concitoyens de « Pontelain » je vous dirai sans être ni le zorro ni l'indien du coin : suivez la flèche du panneau routier.



Attention : alerte sens interdit ...

Eh oui, le rue du gymnase est en sens interdit : un grand panneau de sens interdit nous empêche de redescendre de la Grande Rue vers la rue du stade.

Là nos élus municipaux à l'unanimité ont fait preuve de bon sens en prenant cette décision.

La sécurité des enfants scolarisés, du trafic scolaire, la matérialisation du parking, le couloir secours pompier.

Toute une harmonie d'instruments de bon sens méritant d'être respectée.

Alors que le bon sens l'emporte



Sécurité toujours :

Pour répondre à diverses suggestions et par soucis d'une recherche de sécurité, Madame le Maire a convié les élus sur le terrain : Place du gymnase et Place devant les commerces, tabac, pharmacie, future superette pour faire état des réflexions de la Commission Voirie, et convenir sur place de la meilleure décision.

Une entreprise spécialisée ayant apporté ses conseils tant en chiffrant raisonnablement les travaux, il fut décidé de matérialiser au sol les places de parking, les sens de circulation, les places réservées « handicapés », les places spécifiques limitées à l'accès des containers ainsi qu'un couloir « secours pompiers » menant aux écoles.

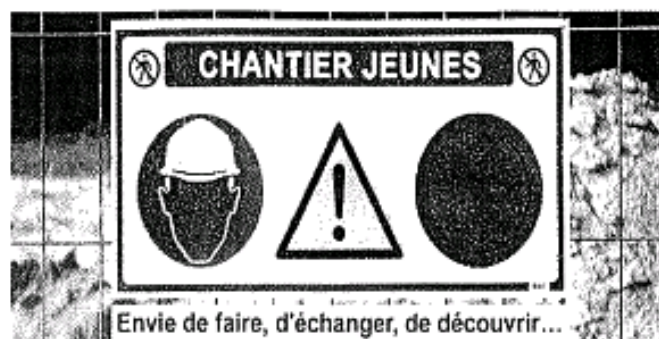
Nous pouvons nous réjouir de ces réalisations où l'intérêt général est respecté par un grand nombre.

Bien sûr il y a des oublieux, des récalcitrants qui coupent le parking pour sortir plus vite, ceux qui stationnent en dehors des places ou s'installent sur celles des handicapés.

Mais il nous faut leur rappeler que sur ce type de parking matérialisé aux normes légales, en cas d'accident le code de la route s'appliquera avec toute la rigueur prévue en fonction de l'infraction.

Alors là encore, respectons le bon sens dans l'intérêt de tous.

FRETIGNEY ET VELLOREILLE ORGANISE UN



Cet été, du 19 au 23 juillet 2010, les **jeunes du village** et alentour (sur la communauté de communes) auront la possibilité de **participer à un chantier jeune** durant cinq jours. Cette opération, en partenariat avec le centre de loisirs et la communauté de communes des Monts de Gy, donnera la possibilité à ces jeunes de faire de **petits travaux** sur la commune le matin, entre 8h30 et 12h, et de **se détendre** avec des activités culturelles ou sportives l'après-midi (13h30 - 17h30). Le chantier sur la commune consistera cette année à la rénovation du lavoir du hameau de Velloreille. Pour les après midi, il y aura une activité différente à chaque demi journée, à savoir :

<i>Lundi 19</i>	<i>Mardi 20</i>	<i>Mercredi 21</i>	<i>Jeudi 22</i>	<i>Vendredi 23</i>
<i>Football</i>	<i>Initiation 1^{ers} secours</i>	<i>Tir à l'arc</i>	<i>Rollers</i>	<i>Pêche</i>

Les tarifs sont de :

- 25 € pour la semaine si les jeunes font les **deux demi-journées**
- 50 € s'ils souhaitent n'effectuer **que les activités détente**.

Cela concerne tous les jeunes de 12 à 17 ans, à condition de résider sur la communauté de communes.

Pour plus de renseignements ou si vous êtes intéressés

contactez la mairie au 03.84.78.20.28,

ou le périscolaire au 03.84.78.27.14 (11h-18h30).

Date limite d'inscription le 5 juillet 2010.

BIEN VIVRE DANS SON VILLAGE

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral N° 88 du 21 septembre 1990, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage les jours ouvrables

En été
Hors périodes estivales
Les samedis
Les dimanches et jours fériés

8h30 – 12h et 14h à 21 h
8h30 – 12h et 14h30 à 19h30
9h – 12h et 15 h – 19h
10h – 12 h

- Respect de voisinage



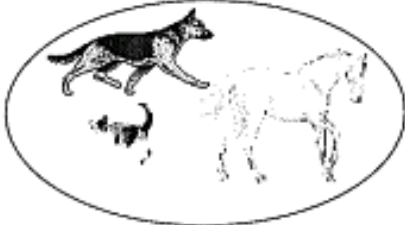
Bruits de voisinage

- Respect des réseaux sur trottoirs (dégâts occasionnés)
- Sécurité, responsabilité en cas d'accident



Soulouveneur

- Hygiène sur la voie publique

<p>Ah ! ces toupous ! A plusieurs reprises, des particuliers se sont plaints des déjections ou autres méfaits de certains représentants de la race canine qui « se soulagent » en toute liberté et errent sur les places et lieux publics.</p> <p>🐕 Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse ou sous contrôle de leurs maîtres, sous peine de sanctions.</p> <p>🐕 Alors, que les amis des bêtes assurent les arriements de leurs compagnons sans gêner voisinage et promeneurs. On est citoyen responsable où on ne l'est pas !</p>	 <p>Ciragatou</p>
--	---

- Risques accidentels (circulation)
- Tranquilliser les passants (agressions)
- Propagation d'épidémies (connues ou autres)



Incivilité

- Destruction volontaire d'objets
- Dégradation gratuite du patrimoine
- Souillure des lieux publics
- Bris de verre (bouteilles laissées sur les lieux)

Sont autant de désagréments qui coûtent très chers à la collectivité

PS : La responsabilité des mineurs incombe aux parents !... Qui s'exposent à des poursuites pénales pour le remboursement des dégâts occasionnés sur des faits reconnus.

Nous ne recevons pas la terre en héritage de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants (proverbe inuit)

URBANISME : LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

QUAND ? COMMENT ? POURQUOI ?

Quelques exemples de travaux assujettis à une déclaration de travaux.

Pour plus de renseignements ou si vous avez un doute,
n'hésitez pas à nous poser vos questions.



EXTERIEUR

Abris de jardins – Piscine – Portails – Pergola – Serres – Piliers – Patio – Terrasse – Clôtures – Préaux
Barbecues en dur. Etc.



ENERGIES

Panneaux solaires – Eoliennes – Climatisation - Citerne à énergie - Pavés Solaires - Pompes à
chaleur – Eoliennes de toit. Etc.



OUVERTURES – RENOVATION

Fenêtres - Portes – Volets – Façades – Ravalement – Peintures – Vitrines – Balcon - Gouttières
Velux – Escaliers extérieur - Ornaments de façades - Baies vitrées.Etc.



TOITURES

Toitures – Installations d'antennes – Tubage de cheminée – Chiens Assis – Charpentes.Etc.



AGRANDIR – AMENAGER

Terrasses – Murs – Changement de destination – Pièces supplémentaires – Loggias



AUTRES

Division parcellaire – Parkings – Pylônes – Ligne Electrique

BON DE COMMANDE 2010

Nouvelle campagne pour le compostage

Rappel : commande limitée à 2 composteurs par foyer

Pour 15 € TTC au choix deux modèles de composteurs accompagnés d'un bioseau :

Composteur en plastique



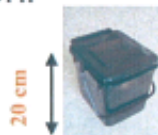
Contenance : 400 L
Dimensions en cm :
74 L x 74 l x 84 H

Composteur en bois



Contenance : 600 L
Dimensions en cm :
85 L x 70 P x 91 H

Avec votre composteur un « bioseau » de 7 litres vous est offert.



Ou bien

Pour 3 € TTC le bioseau seul :



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel : Email :

RECAPITULATIF COMMANDE :

..... Composteurs bois x 15 € = € TTC

..... Composteurs plastiques x 15 € = € TTC

..... Bioseaux x 3 € = € TTC

RECUPERATION EN DECHETTERIE

- Envoyer par courrier ce bon à Sictom Régisseur Zone Artisanale 70360 Scey sur Saône avec un chèque à l'ordre du Trésor Public,
- Attendre en retour de courrier un bon d'enlèvement délivré par le Sictom
- Récupérer en déchetterie votre commande avec le bon d'enlèvement

Cochez la case de la déchetterie où vous irez prendre votre commande :

<input type="checkbox"/> Amance	<input type="checkbox"/> Jussey
<input type="checkbox"/> Saulx-lès-Vesoul	<input type="checkbox"/> Vauvillers

RECUPERATION DANS NOS LOCAUX

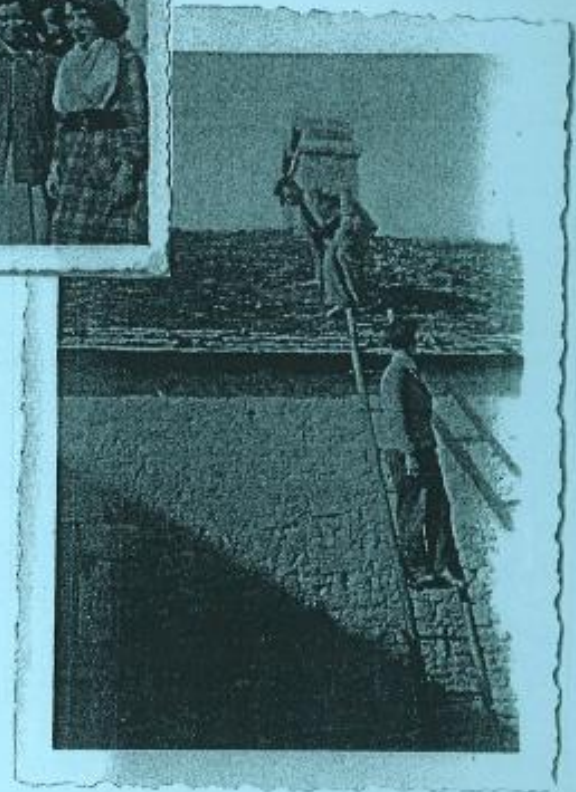
Possibilité d'enlèvement dans nos locaux
Zone Artisanale 70 360 SCEY s/ Saône
avec un paiement par chèque ou en espèces
Tel : 03.84.78.09.52

OUVERTURE MERCREDI et JEUDI :

de 9h à 12h et de 14h à 17h

LES CONSCRITS DE 1934

*Nous avons retrouvé d'anciennes photos des habitants
de Fretigney et Velloreille...
Reconnaissez vous quelqu'un ?*



Mesdames Marie Thérèse MOINE, Louissette MASSON, Valérie RETORNAZ
Messieurs Michel VUILLEMARD, Robert GUILLEMET, Robert CRUCEREY, GILLOT, Michel TRAVAILLOT, M.
RETORNAZ, et M. BEURET

Et sur le toit, c'est Robert CRUCEREY....



L'équipe de la rédaction,

Editeur : Mairie de FRETIGNEY ET VELLOREILLE

Direction de la publication : Nicole MILESI

En collaboration avec : Nicole, Isabelle, Julien, Christian, Gisèle, Jacky, Guy

Imprimeur : REPRO SYSTEME-Espace de la Motte-Rue du petit Montmarin 70000 VESOUL

Date parution : Juillet 2010